

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 658

présenté par
M. Matras

ARTICLE 4 BIS

À l'alinéa 13, substituer aux mots :

« au dernier alinéa, deux fois, »

les mots :

« à la seconde occurrence du dernier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.